# Dossier de demande de subvention 2019 DIRECTION DU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE DIRECTION DE LA LECTURE PUBLIQUE ET DES BIBLIOTHÈQUES

# Développement de ressources documentaires et numériques

TYPE DE PROJET								
☐ Ressources documentaires	□Res	ssources n	ıumér	riques				
Date limite de réception du dossier : 22/03/2019								
Les dossiers sont à adresser à : Monsieur le Président du Conseil Départemental Conseil Départemental de la Moselle – Direction du Développement culturel et artistique Direction de la Lecture Publique et des Bibliothèques 1 rue du Pont Moreau – C.S 11096 - 57036 METZ CEDEX 1								
1. Le Demandeur (Commune, Intercommunale ou association)	Etablissement	Public	de	Coopération				
Nom:								
Adresse:								
Numéro de SIRET Nom du responsable de la bibliothèque : Tél. :Email :								
Date de la formation de base du responsable de	e la bibliothèque :							

2. Analyse des collections actuelles et des publics potentiels

Se reporter à la fiche annexe.

# 3. Présentation du projet

(à compléter avec l'aide du référent de territoire de la bibliothèque) Le projet global présentera :

- Les objectifs à atteindre
- Le public visé
- Les collections à développer
- Les nouveaux services proposésL'impact sur l'organisation ou le ré

-	L'impact sui	r l'organisatior	n ou le ream	nenagement o	des espaces	
nrá	contation no	dovre nee co	limitar à la r	aráaantatian .	du dávalannamant	doo oollootio

La présentation ne devra pas se limiter à la présentation du développement des collections.

. Ressources envisagée	S		
. Budget prévisionnel			
DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
A annibition de reconnect		Dorticipation de la	
Acquisition de ressources documentaires et audio-vidéo		Participation de la Commune, de	
à destination du prêt		l'Intercommunalité :	
a destination du pret		Tintercommunities:	
		Subvention sollicitée :	
Acquisitions de ressources		(la mantiain ation financièm	
numériques à caractère		(la participation financière	
culturel, pédagogique ou documentaire		du Département ne pourra pas excéder 50 % du coût	
documentane		global du projet)	
		giobai da projet/	
Total général		Total général	
. Accompagnement et	médiation (	(uniquement nour les	nroiets de
			projets de
éveloppement des ress			
1 Accompagnement et médiation	prevue (personn	ie ressource, animations, atelier	s, tutorieis pour
usager, promotion du service)			
om de la personne ressource			
elEn	nail :		
2 Planning de réalisation – échéa	ince		

#### 7. Conditions d'attribution de la subvention

Le dossier de demande de subvention pour le développement des ressources documentaires et numériques s'adresse aux bibliothèques des communes ou intercommunalités du réseau départemental qui respectent les conditions fixées dans le règlement d'attribution.

Cette aide est destinée à permettre aux communes, intercommunalités ou associations de développer des ressources documentaires ou numériques (hors matériel) pour fidéliser ou capter les publics. Elle sera calculée en fonction du budget global et de l'intérêt départemental du projet.

#### 8. Conditions d'attribution de l'aide

Pour que la demande soit recevable, la bibliothèque doit respecter les conditions suivantes ou s'engager par écrit ou délibération à les respecter :

- La bibliothèque doit être ouverte au minimum 6 heures par semaine (ne sont pas comprises les heures réservées aux accueils de scolaires) ;
- La collectivité doit consacrer au minimum 1 € par habitant pour les acquisitions de documents (hors aide forfaitaire du Département de la Moselle) ;
- La bibliothèque doit proposer la gratuité aux personnes de moins de 18 ans (délibération, règlement des tarifs ou engagement par écrit de la commune) ;
- La personne référente de la bibliothèque doit avoir suivi la formation de base ainsi qu'une session de formation relative au développement ou à la médiation des collections en bibliothèque au choix dans le programme de formations 2019 de la DLPB :
  - Conte musical pour les petites oreilles
  - Lecture à voix haute pour les tout-petits
  - Concevoir et mener des actions intergénérationnelles
  - Nouveaux visages des bibliothèques
  - Comptines et histoires signées
  - S'informer sur internet
  - Des tablettes en bibliothèque ? Pourquoi et comment ?
  - Maitriser sa pratique d'internet (sécurité et usages)
  - Initiation à l'utilisation de la tablette pour le public des séniors
  - Savoir créer, développer et proposer des animations autour d'un fonds de jeux vidéo en bibliothèque
  - S'initier à la programmation et à la bidouille numérique
- Le bénéficiaire accepte l'accompagnement du référent de territoire de la DLPB ;
- Le projet de développement doit être conforme aux missions d'une bibliothèque de lecture publique et porte sur des ressources à caractère culturel, pédagogique ou documentaire.

#### 9. Pièces à fournir

Dossier de subvention dûment complété accompagné des pièces justificatives ci-dessous :

- Lettre officielle de demande de subvention de la commune ou de l'intercommunalité adressée au Président du Département de la Moselle (signature du Maire de la commune, du Président de l'EPCI ou de l'association) :
- Lettre de la commune, de l'intercommunalité ou de l'association s'engageant à respecter les conditions d'octroi de la subvention ou justificatifs du respect des conditions fixées ;
- Délibération portant engagement à porter cette subvention au budget communal ou intercommunal et à acquérir les ouvrages au titre communal ou intercommunal ;
- Fiche annexe complétée avec l'aide du référent de territoire de la bibliothèque.

Fait à	, le			
Signature du référent de territoire (Nom Prénom)				

Fait à	, le
Signature et cachet du Maire, du Prés	ident ou de son représentant

Pour toutes les opérations réalisées avec une participation départementale, le bénéficiaire s'engage à apposer sur les supports d'information créés à l'intention du public la mention suivante : « Avec le soutien financier du Département de la Moselle », accompagnée du logo (disponible sur simple demande) et pourra faire l'objet d'une communication officielle à la presse en présence de représentants des collectivités bénéficiaires et du Département de la Moselle.





**DIRECTION DU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE** DIRECTION DE LA LECTURE PUBLIQUE ET DES BIBLIOTHÈQUES

# Développement de ressources documentaires et numériques

### 1. Analyse des collections actuelles et des publics potentiels

1-1 Description des publics potentiels
- Bibliothèque municipale ou associative $\rightarrow$ population de la commune :
- Bibliothèque intercommunale $\rightarrow$ population totale des communes :
1-2 Résultats de l'analyse des collections avec le rapport d'activité et les statistiques (analyse à mener avec l'aide du référent)
1-3 Données sur la structure de la nonulation (segmentation par âge)

(à remplir avec l'aide de votre référent de territoire)

Tranche d'âge	Population de la commune			Inscrits à la bibliothèque		
	M	F	TOTAL	M	F	TOTAL
0 - 14 ans						
15 - 24 ans						
25 - 59 ans						
60 ans et plus						

Tranche d'âge	Taux de pénétration I/P			
	М	F	TOTAL	
0 - 14 ans				
15 - 24 ans				
25 - 59 ans				
60 ans et plus				

# 2. Projet de développement des collections

#### Analyse de l'existant et du projet de développement

Une analyse qualitative des collections doit être menée pour vérifier les forces et faiblesses et les manques éventuels en fonction des publics non touchés, de l'état des collections ou de la mise en œuvre d'un partenariat.

Site	uation actuelle	Projet d'évolution Quantité estimée	
Collections actuelles	Nombre de documents	% des collections totales	
1-			
2-			
3-			

3-								
Fait à le								
Signature du référent de territoire (Nom Prénom)								
Fait à, le								
Signature et cachet du Maire, du Président ou de son représentant								